REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 06 JUIL. 2015
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES

Séance du **02 juillet 2015**

Compte rendu affiché le **09 juillet 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **26 juin 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Jacques ARCHER**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Jacques ARCHER, Josette PRALY à Yvette JANIN, Oscar ARAZ à Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Patrick MANDOLINO à Bernard GENIN.

Membres absents excusés : **Mourad BEN DRISS, Saïd YAHIAOUI, Dorra HANNACHI, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

15.07.0346
Versement du solde de la subvention à l'Office Municipal des Sports de Vaulx-en-Velin

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

La ville verse chaque année une subvention de fonctionnement à l'Office Municipal des Sports pour son rôle de soutien aux clubs sportifs et leur représentation dans la vie locale. Nous avons réaffirmé dans notre programme sportif municipal notre volonté de mieux travailler avec l'OMS. La nouvelle équipe de l'OMS élue en mars 2015 a formalisé un véritable projet de centre de ressources qu'elle souhaite mettre en œuvre dès le deuxième semestre 2015 et en le développant sur plusieurs années.

Au mois d'avril 2014, le président de l'OMS démissionnaire a diffusé largement un courrier nous informant de l'existence d'un sujet qu'il a qualifié de « dossier sensible et de dossier chaud », concernant les ressources humaines de l'OMS. Nous avons demandé aux deux nouveaux co-présidents élus de régler cette situation particulière qui perdurait depuis le début des années 1990 en raison d'un accord singulier avec la municipalité. Nous y avons donc mis fin. Les négociations portées par l'OMS ont engendré un coût pour l'association que la collectivité accepte de prendre en charge pour ne pas mettre en difficulté la structure en raison d'une organisation voulue par les précédents exécutifs.

Ainsi, en 2014, le résultat d'exploitation est négatif à hauteur d'un montant de 54 671 €, dû notamment à des frais juridiques et financiers.

Dans ce contexte difficile, l'OMS a néanmoins poursuivi son action de soutien aux associations, ainsi que sa collaboration avec le service municipal des sports pour l'organisation d'événements comme les galas des sportifs et la soirée des bénévoles.

Cette structure qui fédère 43 des 45 clubs sportifs vaudais (hors associations sportives scolaires en collèges et lycées), accompagne les clubs dans leur structuration tant sur le plan administratif, que financier. Le besoin de soutien, de valorisation et d'accompagnement à intégrer le projet éducatif du territoire est avéré et constitue un des 4 axes prioritaires du programme sportif municipal.

Le travail sur la révision des critères de subventions a montré aussi que l'organisation des clubs n'est pas en adéquation avec l'importance de leur taille (200 adhérents en moyenne par association vaudaise alors que la moyenne nationale est de 100 adhérents).

De plus, l'activité des clubs n'est pas mise en valeur et ils sont peu intégrés aux différents projets locaux malgré leur fort potentiel en termes d'éducation et de socialisation, voire de rayonnement métropolitain pour certains.

Enfin, les clubs travaillent côte à côte mais ne mutualisent pas leurs moyens.

Ainsi, le nouveau projet de l'OMS s'appuie sur un accompagnement humain et technologique (site internet dédié) et se décline en quatre axes :

1. Affiner la connaissance des besoins des clubs sportifs et développer une proximité avec ceux-ci,
2. Soutenir les dirigeants pour les aider à prendre les meilleures décisions,
3. Aider à la structuration associative en élaborant une « Boîte à outils » sur les thématiques de gestion administrative, gestion financière, communication, emplois et compétences,
4. Organiser, co-organiser et participer aux évènements sportifs inter-associations, intercommunaux et municipaux.

Le projet pluriannuel de l'OMS sera détaillé dès la prochaine saison sportive en tenant compte notamment, de sa complémentarité avec le Service municipal des Sports et avec la DDSVA. Sa version aboutie devrait être présentée dans le cadre de la préparation du prochain Budget Primitif 2016 pour valider son plan d'actions à partir de 2016.

Nous avons déjà effectué un premier acompte de 74 000 € en décembre 2014, imputé au chapitre 65 du Budget primitif 2015. Je vous propose donc de verser à l'OMS un solde de la subvention à hauteur de 66 000 €. Cette subvention tient compte des frais juridiques engagés par l'association, de la clarification des facturations portées par l'OMS pour le compte de la ville depuis de nombreuses années, et ce sans motif avéré, et permet à l'association de développer son projet en collaboration avec les clubs sportifs.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le versement par la Commune au titre du solde de la subvention d'un montant de 66 000 € pour l'année 2015 ;

➢ D'approuver la dépense en résultant étant inscrite dans le chapitre 65 article 6574 du Budget Primitif 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

➢ Approuve le versement au titre du solde de la subvention d'un montant de 66 000 € pour l'année 2015 ;

➢ Approuve la dépense en résultant étant inscrite dans le chapitre 65 article 6574 du Budget Primitif 2015.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY